



AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour
COMMUNAUTÉ



Commission agriculture, forêt et alimentation n°4

9 avril 2021- 10h

●●●● Ordre du jour

- Bilan des Chartes Forestières de Territoire
- Présentation des missions menées par l'Union Régionale des Communes Forestières (URCOFOR) Auvergne-Rhône-Alpes
- Perspectives d'élaboration d'un outil de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt
- Questions diverses

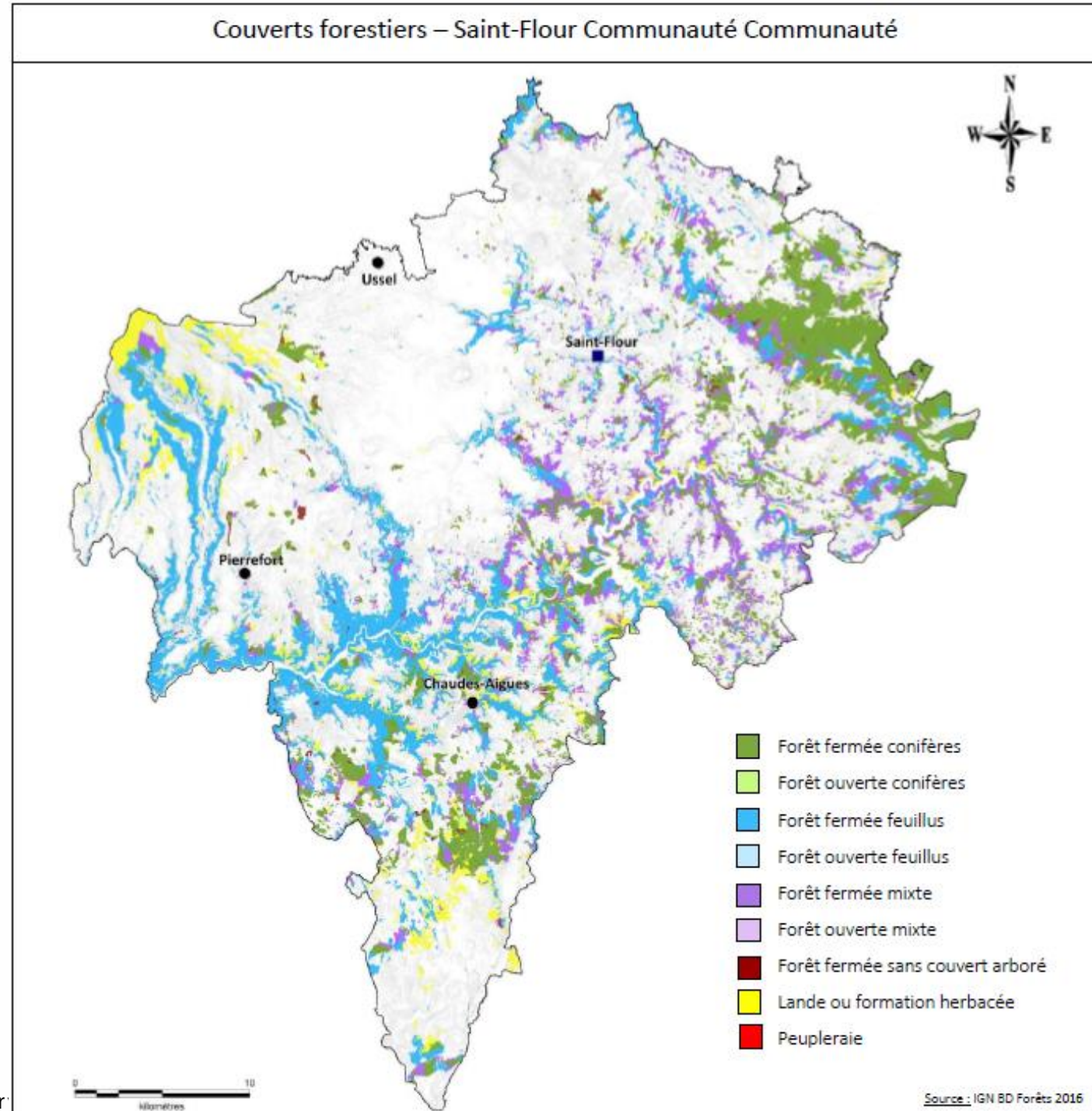


Bilan des Chartes Forestières de Territoire

●●●● Forêt : quelques chiffres clés

20 % du territoire de Saint-Flour Communauté couverts par des surfaces boisées (26 549 ha)

- Composition des peuplements : feuillus (47%), résineux (32%) et mixte (21%)
- Forêt majoritairement privée (71%)
- Forêt publique appartenant majoritairement à des sections de communes (77%)
- Superficie moyenne d'une propriété forestière : 4,37 ha
- Superficie moyenne d'une parcelle cadastrale boisée : 1,09 ha



●●●● Présentation de l'outil CFT

La Charte Forestière de Territoire, qu'est-ce que c'est ?

- C'est un **outil opérationnel porté par une collectivité**
- Elle rassemble tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers (démarche volontaire et concertée)
- Elle prend en compte tous les usages de la forêt :
 - ✓ **Économique** (soutien des entrepreneurs de travaux forestiers, développement de la transformation sur le territoire, mobilisation du bois...)
 - ✓ **Environnemental** (accueil du public en forêt, perception du public envers la forêt...)
 - ✓ et **Social** (amélioration des exploitations forestières, gestion durable...)
- L'objectif d'une CFT est de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle d'un territoire

Deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) successives portées par la collectivité

- **2005-2011 : CFT Margeride Truyère**

- ✓ Une des premières signées en France après la tempête de 1999
- ✓ Portée par la communauté de communes Margeride Truyère, dans une logique de massif
- ✓ Plusieurs actions menées parmi lesquelles :
 - Création d'une zone d'activités (13 ha) dédiée à la filière bois forêt (1^{ère} et 2^{ème} transformation) avec implantation d'une unité de sciage industrielle
 - Création d'un comité technique de suivi des populations de cervidés
 - Implantation d'unités de chauffage au bois et de réseaux de chaleur
 - Mise en place de Plans de Développement de Massif (PDM) : animation et mobilisation
 - Création d'un schéma de desserte et travaux d'amélioration de l'accès grumiers du massif

- **2014 : CFT Saint-Flour-Margeride**

- ✓ Une volonté issue de la fusion territoriale
- ✓ Un programme d'actions élaboré en partenariat avec l'URCOFOR et validé en décembre 2014

●●●● La CFT Saint-Flour Margeride



AXE 1 : « La Filière bois forêt, levier de développement économique »

- Créer de la valeur ajoutée
- Maintenir et créer des emplois



AXE 2 : « Biodiversité et dimension environnementale de la forêt »

- Protection de l'environnement
- Préserver la biodiversité du territoire



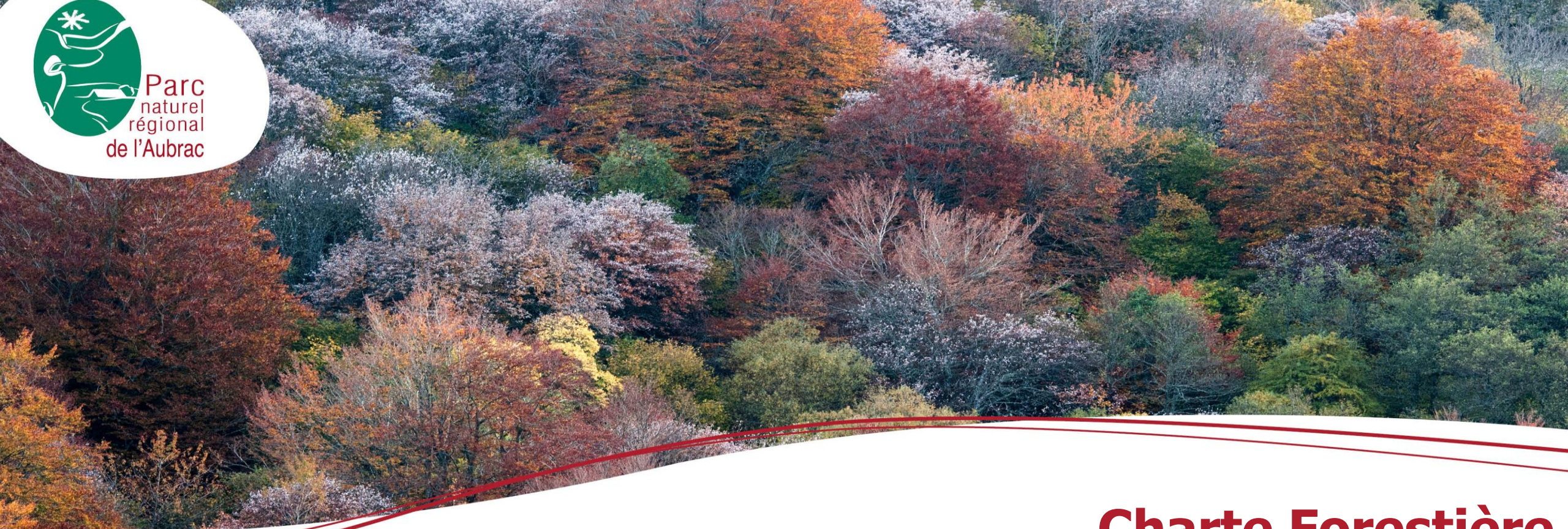
AXE 3 : « Favoriser l'accueil du public touristique en forêt et proposer une offre globale »

- Améliorer et encadrer l'accueil du public touristique
- Promouvoir les activités pour permettre la découverte du milieu



AXE 4 : « Animation de la Charte Forestière »

- Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière
- Former et sensibiliser les acteurs locaux

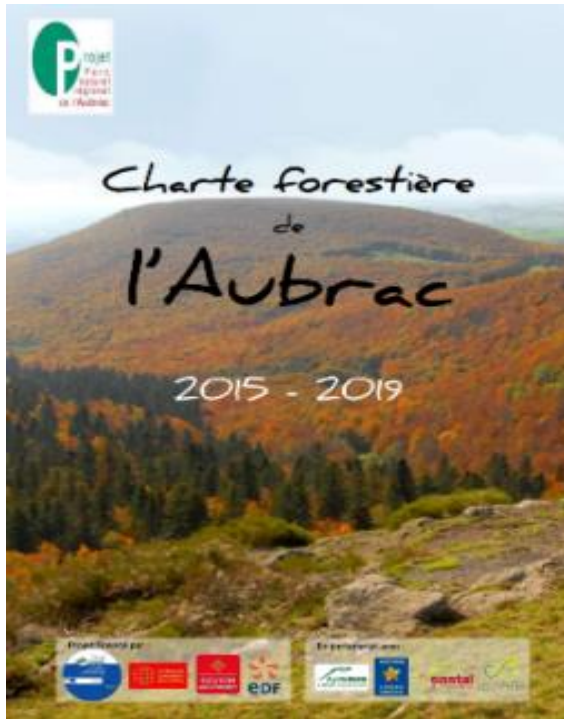


Charte Forestière de Territoire du PNR de l'Aubrac





Renouvellement du programme d'action : Calendrier



- Un premier programme d'action 2015 - 2020
- Une phase d'évaluation renouvellement en 2020
- Un nouveau programme d'action pour la période 2021 - 2026





Le programme d'action 2021 – 2026 : 4 objectifs stratégiques

- 1) Tendre vers une approche globale et multifonctionnelle de la gestion des espaces boisés
- 2) Mobiliser durablement la ressource en bois
- 3) Participer au développement de l'économie locale en s'appuyant sur la filière bois
- 4) Faire vivre la Charte Forestière (transversal)



Projets en cours sur la période 2020 - 2022

Synthèse de l'effort d'animation (nombre de jours)	2020	2021	2022
<u>A1</u> : animation du schéma de Gouvernance	10	10	10
<u>A2</u> : monitoring quotidien des actions (temps non ventilable)	45	50	50
<u>A3</u> : représentation	5	5	5
<u>A4</u> : Evaluation - suivi de la démarche	30	5	5
<u>A5</u> : information - communication - sensibilisation	5	10	10
<u>A6</u> : Expertise interne "forêt - bois"	5	5	5
Axe A - Pilotage de la CFT	100	85	85
<u>B1</u> : Réhabilitation des bandes boisées résineuses : suivi des projets pilotes	15	10	15
<u>B2</u> : Programme RSEOM	35	25	30
<u>B3</u> : "arbres champêtres"	10	10	0
<u>B4</u> : Développement d'un outil d'aide à la décision pour la sylviculture	0	15	15
Axe B - animation des projets portés par la mission Forêt - Bois du PNR de l'Aubrac	60	60	60
<u>C1</u> : "Stratégie POST PAT" porté la ComCom ACV	3	3	0
<u>C2</u> : "projet RENFORT" porté l'APCA et l'URCOFOR Occitanie	2	2	0
<u>C3</u> : "phase 3 forêt Ancienne " porté par IPAMAC et le CNPF Occitanie	15	5	0
<u>C4</u> : "projet GIRMAC" porté par le CNPF Occitanie	2	2	0
<u>C5</u> : sessions "martelloscope" portées par partenaires CFT	2	2	2
<u>C6</u> : "projet pépinière pédagogique" porté par la MFR de Javols	6	4	3
<u>C7</u> : "formation des élu-e-s" porté par l'URCOFOR	1	3	3
<u>C8</u> : Projet "Pin sylvestre" porté par le PNR GC	2	5	5
<u>C9</u> : "Sensibilisation bois énergie" porté par les missions BE	1	1	2
<u>C10</u> : PDM Carladez - Viadène	5	5	0
<u>C11</u> : expérimentation SYLV'ACCTES Occitanie portée par l'association SYLV'ACCTES	5	12	10
<u>C12</u> : Projet "Occigen" porté par l'INRAE	0	2	10
<u>C13</u> : Projet Affouage 2.0 porté par SOLAGRO	0	3	4
<u>C14</u> : phase 4 Forêt Ancienne portée par l'IPAMAC	0	0	10
Axe C - Appui technique aux projets portés par les acteurs de la CFT	44	49	49
<u>D1</u> : Volet Forêt - Bois du projet éducatif porté par la mission sensibilisation - éducation	0	5	5
<u>D2</u> : Volet Forêt - Bois de la stratégie du PTECA	0	5	5
Axe D - Appui technique aux projets portés par les autres missions du PNR de l'Aubrac	0	10	10
Total :	204	204	204

Le programme « Recherche et Suivi de l'équilibre ongulés sauvages et milieux »

Programme **RSEOM** déposé en partenariat avec le Parc National des Cévennes auprès de l'Europe (FEDER Massif Central) de l'état (FNADT) et de la Région AURA (contrat Parc) : accord de financement en avril 2020

50 000 € sur 3 ans (2020 – 2022)

3 axes de travail :

- axe 1 : télédétection pour cartographie de la sensibilité des peuplements
- axe 2 : non concerné (uniquement PNC)
- axe 3 : outils de suivi (enclos exclos et ICE)
- axe 4 : concertation et médiation



Le programme « Recherche et Suivi de l'équilibre ongulés sauvages et milieux » : travail sur les enclos - exclos



Le programme « Forêt Ancienne » phase 3

Programme **FA** déposé en partenariat avec le CNPF et l'IPAMAC

30 000 € sur 3 ans (2020 – 2021)

Plusieurs actions en cours :

- Diagnostic des forêts matures du territoire
- Organisation du concours Sylvotrophee 2021
- Création d'un module pédagogique forêt et biodiversité
- Animation en direction des propriétaires (CRPF)



Le programme « Forêt Ancienne » phase 3 : diagnostic en forêt domaniale

Indicateur	Note	Critères
Distribution des VB (/4)	0	0
	1	1
	2	2 à 3
	3	4 à 5
	4	6 et +
Distribution des TVB (/4)	0	0
	2	1
	3	2
	4	3 et +
Distribution des bois proches du seuil des vieux bois (/3)	0	0
	1	1 à 3
	2	4 à 6
	3	7 et +
Présence de PBM (/3)	0	Pas de PBM
	1	PBM sur pied
	2	PBM au sol
	3	PBM sur pied ET au sol



Le développement de Sylv'Acctes

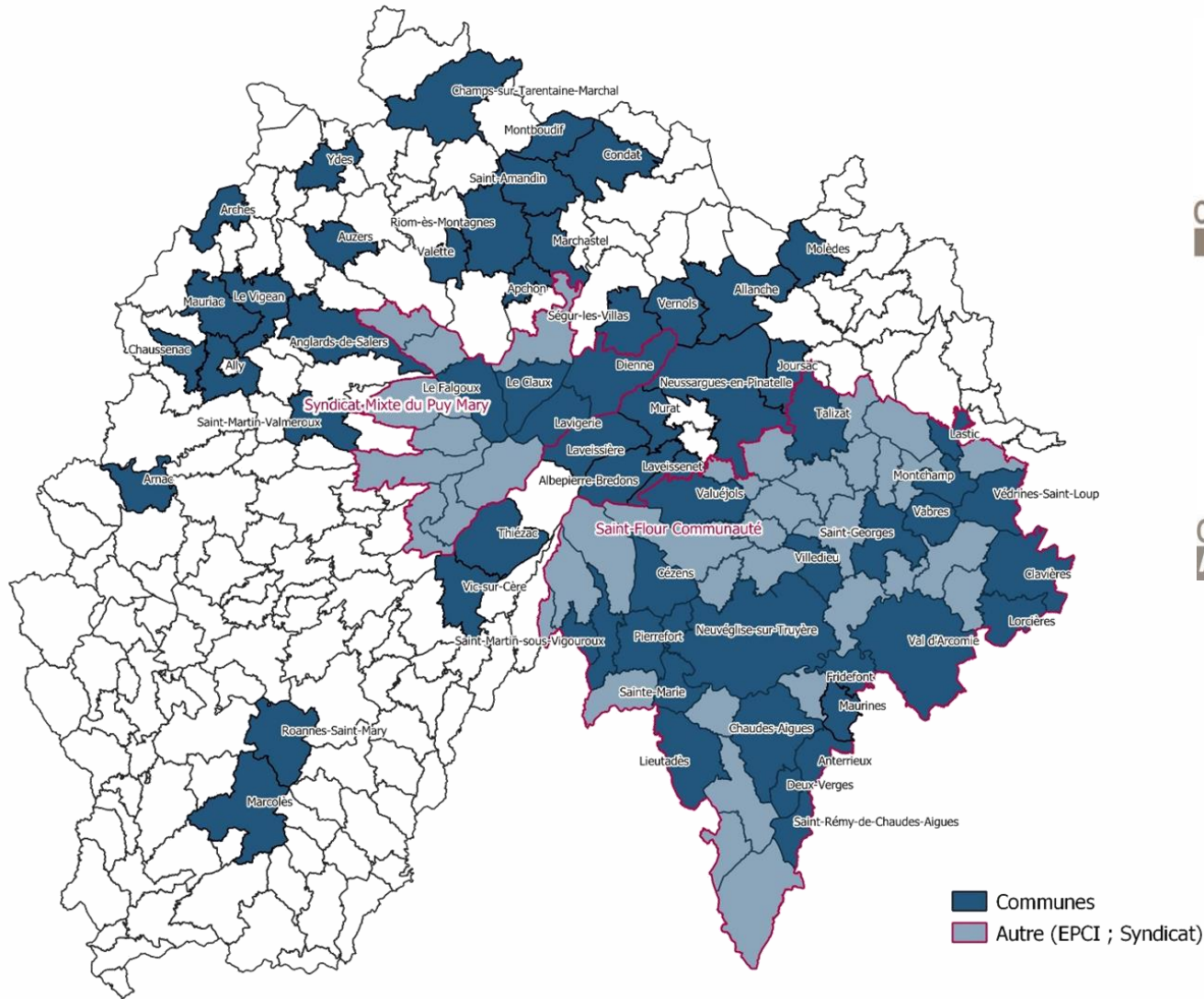
- Expérimentation sur 5 PNR d'Occitanie en 2020 – 2021
- Plan Sylvicole Territorial en cours d'écriture (validation en Mai)





Présentation des missions de l'URCOFOR





Association départementale

54 adhérents (2020)



Union régionale

964 adhérents



Fédération nationale

> 6000 adhérents

●●●● Missions de l'URCOFOR

Objectifs de l'Association

- **faire valoir les intérêts** des collectivités intéressées par la forêt et le bois
- **former et informer** ces collectivités
- **accompagner les élus** dans **tous leurs rôles** vis-à-vis de la forêt : propriétaire forestier, aménageur territorial, consommateur de bois, investisseur, médiateur...
- **répondre aux enjeux forestiers locaux** en proposant des actions au bénéfice des collectivités

Thématiques de travail



Foncier forestier



Équilibre sylvo-cynégétique



Commercialisation des bois



Voirie forestière



Construction bois



Lien urbain/rural



Biodiversité/Environnement



Transition énergétique/Bois énergie

●●●● Missions de l'URCOFOR

Exemple d'action menée en partenariat avec Saint-Flour Communauté : « Lutter contre le morcellement de la propriété forestière par les démarches foncières communales et communautaires »

- Axe 1 : éviter le maintien ou la constitution de forêts communales ou sectionales non valorisées
- Axe 2 : identifier et décider de la vocation des friches agricoles ou forestières
- Axe 3 : faciliter l'acquisition de biens non gérés par les collectivités

Action en cours : mobilisation de communes volontaires pour initier un travail de diagnostic et engager une déclinaison opérationnelle

Projet financé par :



21



Vers un outil de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt ?

●●● Perspectives

Outil à disposition

- Charte Forestière de Territoire

Moyens disponibles

- Recrutement ? Conventionnement avec l'URCOFOR ?

Financements mobilisables :

- Union européenne (FEADER, FEDER) : appels à projet
- État (DRAAF) : appels à projet
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : Contrat Vert et Bleu ou autres appels à projet

Zoom sur l'outil « Contrat Vert et Bleu »

- Outil opérationnel pour décliner la trame verte et bleue d'un territoire
- Programme d'actions portant sur 4 volets, pour une durée de 5 ans :
 - ✓ pérennisation des espaces
 - ✓ travaux de restauration
 - ✓ amélioration des connaissances
 - ✓ sensibilisation/communication
- Financements
 - ✓ En phase d'élaboration : plafond de 40 000 € pour une durée maximale de 2 ans
 - ✓ En phase opérationnelle : 2 millions d'euro maximum avec 60% d'aide apportée par la Région, auxquelles peuvent s'ajouter des cofinancements (Agence de l'Eau, FEDER...). Priorisation des financements de la Région sur la réalisation d'actions concrètes (70% d'investissement et 30% de fonctionnement).



Questions diverses

**Merci de
votre attention**



Temps d'échange